

REPOSE DE MARIA GUIDICELLI
CONSEILLERE EXECUTIVE

A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR
ANTOINE ORSINI

AU NOM DU GROUPE
« CORSE SOCIAL-DEMOCRATE »

OBJET : Assises de la Montagne

Monsieur le Conseiller Territorial,

Puisque vous m'en donnez l'occasion, permettez moi, avant toute chose de remercier, tous ceux qui ont participé activement à la réussite de nos « Assises du Littoral », soit à travers leur forte mobilisation dans toutes nos réunions de terrain soit pour leurs apports riches et fructueux lors de notre séminaire des 9 et 10 mars 2012.

Ces Assises, doit-on le rappeler, ont été organisées dans le droit fil de celles du foncier et du logement selon la même méthode de co-construction et de participation citoyenne, qui semble correspondre au souhait de l'ensemble des participants.

Je souscris comme vous à l'idée, qu'il est certes important de traiter les questions spécifiques du littoral, mais qu'il ne faut pas pour autant éluder d'autres enjeux comme ceux liés à la question de l'intérieur et plus précisément de la montagne Corse. En effet, les élus de l'intérieur sont confrontés à l'application de la « loi montagne » à l'instar des élus du littoral avec la « loi littoral », certains d'entre eux étant du reste concernés par ces deux lois en même temps.

Vous évoquez dans votre question, les enjeux d'aménagement du territoire montagnoux de notre île et de ses potentialités, sylvicole, pastorale et touristique. La montagne et plus particulièrement notre forêt doit être très clairement aménagée et valorisée pour obtenir un véritable développement durable de notre île qui corresponde à notre culture, à notre identité, qui puisent leurs racines dans l'agro-sylvo-pastoralisme.

Toutes ces questions, d'une importance primordiale seront bien entendu, au cœur de l'élaboration du PADDUC.

Dans un souci de pragmatisme, d'anticipation et d'efficacité, nous avons engagé une réflexion sur les enjeux liés au foncier, au logement ou encore au littoral. Ces travaux viendront alimenter bien évidemment notre réflexion en matière de développement et d'aménagement dans le cadre du PADDUC.

Aujourd'hui le contexte a changé : la loi sur le PADDUC a été votée le 5 décembre 2011 et notre premier débat d'orientation est prévu pour le mois de juin. Nous ne sommes donc plus en amont, en marge, nous sommes au cœur du PADDUC.

Je m'appête d'ailleurs à vous soumettre un rapport dont l'objet concerne la démarche engagée pour la préparation de ce débat d'orientation.

C'est la raison pour laquelle, je vous propose d'inscrire notre réflexion sur les enjeux d'aménagement et de valorisation de notre montagne directement à l'intérieur de nos travaux d'élaboration du PADDUC.

Je serai particulièrement attentive au traitement de cette question non pas dans un souci de découpage géographique qui nous amènerait à considérer la montagne comme un sous-ensemble de l'île mais au contraire parce que, comme vous le dites vous-même dans votre question, cette île est une montagne dans la mer et j'ai pour ma part la conviction que son développement passe inéluctablement par la reconquête et la revalorisation de ces territoires.

Je vous remercie.